Agence Régionale de Santé
Hauts-de-France
556 avenue Willy Brandt
59777 Euralille
0 809 402 032

La qualité de votre eau en 2021

Commune de : Rue

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par un champ captant situé sur les communes de BERNAY EN PONTHIEU et CRECY EN PONTHIEU.

Exploitation du réseau

Le réseau est exploité par la commune de RUE.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé.
En 2021, 7 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.

Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. **Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.**
PESTICIDES	Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. **Aucune trace de pesticides n'a été détectée lors de la dernière recherche.**
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L. **Teneur moyenne : 2.6 mg/L**
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. **Teneur moyenne : 26°F**
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L. **Teneur moyenne : 0.07 mg/L** **Eau peu fluorée**
AUTRES PARAMETRES	Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).

CONCLUSION SANITAIRE

Eau de bonne qualité bactériologique et de qualité physico-chimique conforme à la réglementation.

Consultez les résultats d'analyses d'eau en ligne :
https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau

LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE : Elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport.
Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

Le contrôle sanitaire est confié au service santé-environnement de l'Agence Régionale de Santé.
Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux (le laboratoire Départemental d'analyses et de recherches de l'Aisne à Laon et le laboratoire CARSO à Lyon).
Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

LA DURETE : La dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

LES NITRATES : Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux ; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources.
Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

LES PESTICIDES : A l'état naturel, l'eau ne contient pas de pesticide. Les activités humaines sont responsables de la présence de ces composés qui, à une concentration dépassant la valeur sanitaire maximale fixée pour chaque molécule, sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés durant toute une vie. Par précaution, la limite de qualité est inférieure à la valeur sanitaire maximale.

LE FLUOR : Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents).
Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,…)

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

- ✓ Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation.
- ✓ Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, conservez-la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé.
- ✓ Les traitements complémentaires (adoucisseurs, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même *dangereux*. ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

Le plomb d'origine hydrique

L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport.
Aussi est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et, en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer.
Un recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de votre commune où ils sont affichés. Vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par l'Agence Régionale de Santé.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.